

# **REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du mardi 26 mars 2024  
à 19 heures 00**

## **PROCES VERBAL**

### Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Boire, Président

M. Grosdenis, Vice-Président

MM. Brun, Daval, Durantin, Troncy, membres titulaires

Mme Pras membre titulaire

M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay), M. Perroton (suppléant de M. Mayère), Mme Lugné (suppléante de Mme Roux)

### Excusés :

M. Capitan, M. Dozance, M. Nicolin

Pouvoirs : M. Fréchet à M. Grosdenis – M. Peyron à M. Boire – M. Reulier à M. Brun

M. Boire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. Brun est désigné secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du comité syndical du 5 mars 2024, il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 / Exercice des pouvoirs délégués**

M. Boire rappelle qu'un compte-rendu des délibérations prises par le bureau délibératif, dans le cadre de ses délégations, doit être fait au comité.

Au cours de sa séance du 12 mars 2024, les délibérations suivantes ont été prises :

- Adhésion au pôle prévention et santé au travail – Convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour la prévention des risques professionnels
- Renouvellement ouverture d'une ligne de trésorerie à compter du 15 mars 2024.

**II – FINANCES**  
**(Voir présentation en PJ)**

**1/ Compte de gestion 2023**

M. Boire explique qu'après avoir intégré les résultats de l'exercice précédent, la situation au 31 décembre 2023 est conforme au compte administratif tant au niveau des mouvements budgétaires que des résultats.

Les résultats cumulés sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>186 093,00 €</b>	<b>11 696,47 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement 2023</b>	/	/
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>91 745,54 €</b>	<b>9 872,62 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>277 838,54 €</b>	<b>21 569,09 €</b>

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2023.

**2/ Compte administratif 2023**

M. Grosdenis présente le rapport suivant :

A la clôture de l'exercice budgétaire 2023, les mouvements et résultats suivants sont constatés en sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget du syndicat :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Recettes</b>	<b>6 631 301,71 €</b>	<b>11 354,00 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6 539 556,17 €</b>	<b>1 481,38 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>91 745,54 €</b>	<b>9 872,62 €</b>
<b>Solde reporté N-1</b>	<b>186 093,00 €</b>	<b>11 696,47 €</b>
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2023</b>	<b>277 838,54 €</b>	<b>21 569,09 €</b>

M. Boire se retire au moment du vote et le comité syndical prend acte des résultats de l'année 2023.

*Départ de M. Troncy qui donne pouvoir à M. Daval*

**3/ Affectation des résultats 2023**

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'investissement de **21 569,09 €** et un excédent de fonctionnement de **277 838,54 €**.

Ceux-ci seront respectivement reportés en totalité au compte 001 de la section d'investissement et compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité les reports de résultats au budget primitif 2024.

#### 4/ Budget primitif 2024

Le projet de Budget Primitif équilibré à **7 421 745 €** se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Total Général
7 293 419 €	128 326 €	<b>7 421 745 €</b>

Il est présenté aux élus :

- l'évolution des coûts de traitement des déchets
- les recettes liées à la valorisation des déchets
- les charges et recettes de fonctionnement
- les charges et dépenses d'investissement.

L'augmentation de la TGAP (59 € H.T en 2024 contre 52 € H.T en 2023) a été prise en compte ainsi que les révisions de tarifs des différents marchés conclus par le S.E.E.D.R pour le tri et la valorisation des déchets. Suite au déploiement de la collecte des biodéchets sur le territoire de Roannais Agglomération, les coûts inhérents à leur traitement ont été intégrés au budget.

Enfin, il a été pris en compte des diminutions de coûts avec la mise en œuvre de la REP PMCB et qui impactera les flux bois/plâtre/plastiques et portes et fenêtres puisqu'ils seront repris par le collecteur de l'éco-organisme sans frais pour les collectivités.

Concernant les études, une enveloppe budgétaire est envisagée autour des CSR. En effet, dans le cadre de l'installation multi-filières, il s'agirait de trouver des exutoires locaux ce qui permettrait une réduction des coûts.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature M57, le comité syndical peut déléguer au Président du S.E.E.D.R la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin en apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

SECTION	Montant des dépenses réelles par section	Montant des virements de crédits autorisés
FONCTIONNEMENT	7 015 662,09 €	526 174 ,66 €
INVESTISSEMENT	128 326 €	9 624,45 €

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité les propositions de dépenses et recettes du budget 2024 et autorise, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

### III- QUESTIONS DIVERSES

M. Boire informe les délégués que suite à la signature du contrat avec la société 3Wayste, un premier article de presse est paru dans le Pays Roannais.

Il explique que le contrat prévoit la création d'une société dédiée dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution de la concession.

Des premières propositions de dénomination sont évoquées à l'assemblée. Pour le moment c'est le nom ECOSEEDR qui retient l'attention.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.*

Le Président,

  
Jean-Yves BOIRE ROANNE

Le secrétaire de séance,

  
Charles BRUN.